



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Louis Duc

2013-CE-59 [3167.13]

Ethique, déontologie, en matière de travaux effectués par l'Etat

I. Question

Le mercredi matin 14 août, je me suis autorisé à pénétrer sur le chantier en cours, à l'aérodrome de Payerne, chantier consistant à l'aménagement d'un vaste périmètre, nécessitant un apport de gravier colossal, travaux dont le bailleur de fonds se trouve être la Confédération.

Ma surprise, immense, d'assister à un ballet de mastodontes transporteurs, aux plaques minéralogiques françaises, venus déverser un gravier puisé dans les carrières du Jura français !

Devant cette incompréhensible manière de pratiquer, je pose, aux conseillers d'Etat de nos deux cantons, Fribourg et Vaud, les questions suivantes que je juge urgentes et absolument nécessaires !

1. Certes, c'est une histoire de gros sous, mais est-il concevable que des transporteurs, aux immatriculations françaises, parcourent à chaque voyage 150 à 200 km pour amener ce gravier à Payerne ?
2. Que fait-on de nos entreprises régionales, des salariés dont elles assurent une sécurité de l'emploi, veut-on les conduire à court ou moyen terme à la mise au chômage ?
3. Nos entreprises de transport, elles sont nombreuses dans nos régions, sont-elles juste sollicitées pour payer des taxes, des expertises diverses, une défense nationale, des impôts de plus en plus lourds ?
4. Où est l'éthique, pour une politique qui se veut aujourd'hui plus écologique, faire des centaines de km, traverser des régions entières, alors que nous possédons une marchandise identique et de qualité ?
5. Le marché public est une chose, la déontologie est également importante. Dans le cas présent ne pensez-vous pas qu'elle est bafouée ?
6. Seriez-vous enclins à concevoir, que vous soyez de gauche ou de droite, que nos entreprises de transport, fribourgeoises, vaudoises ou nationales, paient leurs employés 1500 euros, à l'instar de ce qui se passe en France ?
7. Je crois avoir rapporté l'essentiel de mon écœurement, rapporté aussi le ras-le-bol de nombreuses entreprises de transport mises devant le fait accompli, pour des travaux d'Etat, dont nous sommes toutes et tous des contribuables. Ne serait-il pas temps de s'inquiéter et surtout d'agir ?

16 août 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le député Duc pose des questions légitimes et le Conseil d'Etat comprend ses interrogations. Les questions posées relèvent de la compétence de l'autorité publique en charge de la conduite des travaux et certaines interrogations peuvent être évaluées dans le cadre des critères relevant de la législation sur les marchés publics pour l'attribution d'un marché.

Comme le relève le député Duc, les travaux de l'aérodrome militaire de Payerne sont du ressort de la Confédération même s'ils sont situés territorialement sur le canton de Vaud. L'entité qui gère les travaux est Armasuisse Immobilier à Berne. A ce titre, il lui appartient de choisir l'entreprise à laquelle elle va confier les travaux dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Le Conseil d'Etat n'est donc pas en mesure de répondre aux questions du député puisqu'il n'a jamais été partie à l'organisation de ce marché public.

1^{er} octobre 2013